



Ça suffit... place aux revendications.

À mesure que la crise financière devient «économique», chacun d'entre nous peut mesurer l'ampleur des dégâts, en cours et à venir : fermetures d'entreprises, licenciements,

chômage partiel, rigueur sur les salaires et l'emploi. Bien au contraire, tout est fait pour que rien ne change, le sommet des 20 pays les plus riches en est l'illustration et n'a eu pour objectif que de protéger le libéralisme.

finalité économique et sociale en lien avec la réponse aux besoins, véritable solution pour qu'une telle faillite ne se reproduise plus ?



Faire payer la note à la collectivité et aux salariés est la base de l'exploitation entre capital et travail, ces 20 pays ne font que mettre en application leur idéologie.

Pour autant tout le monde ne subit pas la crise de la même façon, les profits engrangés par les 40 entreprises françaises ne souffrent pas de faiblesse : 99 milliards d'euros de profits annoncés, + 12% par rapport à 2007, TOTAL toujours 1^{er} de la classe annonce un profit de 14,2 milliards d'euros soit +7,6%. Doit-on se résigner au matraquage politique qui attise la peur du lendemain pour les salariés et leurs familles, les détournant de leur préoccupation, notamment la question des salaires et du pouvoir d'achat ?

Demain, au cours des négociations annuelles sur les salaires dans les entreprises, les patrons auront beau jeu de sortir l'épouvantail de la crise pour ne rien négocier. Alors que les richesses créées par les salariés sont bien réelles. Nos revendications ne doivent pas se limiter à du possible, mais partir du nécessaire, car de l'argent il y en a pour rehausser le pouvoir d'achat, assurer une protection sociale de haut niveau, etc.

Se tromper de cible et croire à «l'union sacrée» face aux difficultés, ne sert les intérêts que de ceux qui tiennent à conserver leurs privilèges, notre devoir est de mobiliser les salariés pour la satisfaction de leurs revendications. Les luttes s'amplifient partout en France.

ments, chômage partiel, rigueur sur les salaires et l'emploi. Toutes ces dispositions prises par les dirigeants sont pour eux la seule issue pour sortir le capitalisme de son échec. C'est bien connu, ce sont toujours les mêmes qui paient.

La faillite du système n'est plus à démontrer, le bon sens voudrait que l'on s'attelle à développer une politique économique et so-

cial. Au contraire, en ces moments terribles, que chaque salarié se préoccupe de son avenir paraît légitime quand l'élite réactionnaire met tout en œuvre pour soumettre les salariés au régime sec.

Doit-on se plier à des mesures de restrictions pour renflouer les gâchis financiers organisés par les tenants du libéralisme ? N'est-il pas légitime de renforcer notre action plus que jamais sur l'avenir de notre industrie, de sa

« Créer les convergences pour construire un mouvement social d'ampleur en 2009 est incontournable. »

FNIC CGT
Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0148188036
Fax. 0148188035
<http://www.fnic-cgt.fr>
E-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de publication :
Jean Michel PETIT
ISSN : 1762-4991
N° CPPAP : 0608 S 06566
Imprimé par nos soins



Egalité professionnelle

l'agenda syndical

Le calendrier fédéral

● **25 novembre 2008** : réunion du CEF à Montreuil (93).

● **26 novembre 2008** : AG des syndicats de la branche Plasturgie à Montreuil (93).

● **27 novembre 2008** - Collectif LAM à Montreuil (93).

● **30 novembre/1^{er} décembre 2008** : AG des officines à Lyon (69).

● **5 décembre 2008** - Collectif Fédéral Jeunes à Montreuil (93).

● **8 décembre 2008** : réunion des sections syndicales retraités de la région Rhône-Alpes à Lyon (69).

● **10 décembre 2008** - Collectif 2 SPE à Montreuil (93).

● **11 décembre 2008** : Collectif MIP à Montreuil (93).

● **15 décembre 2008** - réunion collectif industriel région Rhône Alpes - 9 h - à Lyon (69)

Actions-mobilisations :

13 au 28 novembre 2008 - quinzaine de grèves dans les industries chimiques.



Prud'hommes 3 décembre 2008

l'agenda paritaire

● Novembre 2008

Le 26 : UIC - CPNCTHS

Le 27 : UFIP - Salaires

Plasturgie : Commission Mixte

Le 29 : UIC - PERCO POI

● Décembre 2008

Le 4 : SNCP - CPNE

Le 5 : LEEM - CPNE

Le 8 : LEEM - Salaires

Le 10 : Plasturgie - CNPE

SNCP - Droit Syndical

Le 11 : UNIPHAR - handicap au travail

LEEM - rapport annuel

SNCP - CPNE

Le 17 : UIC - Salaires

Des négociations à la sauce UFIP*

Démarrée en février 2007 dans la branche Pétrole, les négociations sur l'égalité professionnelle (un des thèmes dont la négociation spécifique est obligatoire) sont loin d'atteindre les objectifs qui sont :

- Établir un état des lieux honnête des discriminations actuelles,
- Obtenir réparation sur toutes les discriminations existantes dans le sens du progrès social,
- Traduire l'égalité professionnelle par des droits nouveaux,
- Renforcer les prérogatives des instances représentatives du personnel,
- Une négociation de progrès et non une suppression des acquis sociaux des femmes sous couvert d'égalité.

●Après deux ans ou presque de discussions, où en sommes-nous ?

L'état des lieux établi par la branche patronale a principalement été présenté sous forme de "moyennes" qui masquent la dispersion des réalités vécues entre hommes et femmes. On constate néanmoins que les femmes sont moins bien payées, restent plus longtemps dans leur coefficient, sont moins nombreuses à décrocher un CDI après un CDD, etc.

L'UFIP renvoie mollement le sujet des mesures transitoires (quotas) aux négociations salariales de branche avant fin 2010.

Sur les droits nouveaux, le texte se contente de belles phrases : Les employeurs doivent avant tout "s'efforcer", "tendre à", "porter une attention particulière", etc. Il n'est même pas question

d'écrire que le congé de paternité de 11 jours doit être rémunéré à 100% par exemple !

Si des statistiques supplémentaires devront être communiquées aux Institutions Représentatives du Personnel (IRP), pas question d'intervenir dans les politiques de recrutement ou de rémunération.

L'ensemble du texte, à aujourd'hui, ne constitue pas une avancée sociale majeure. Pire, l'article 511 de la convention collective du Pétrole (2 jours de congés supplémentaires par enfant à charge de moins de 15 ans pour les seules mères de famille), doit être négocié car discriminatoire envers les pères de famille. L'UFIP refuse son extension aux hommes (malgré une jurisprudence claire sur le sujet) et négocie sa suppression et son remplacement par quelques jours d'hospitalisation d'enfant(s) ou en cas de handicap !

Loin de négliger les besoins en ces domaines, la CGT n'entend pas qu'on enlève ce droit aux femmes sous prétexte d'égalité professionnelle et estime que la réponse à certains besoins ne doit pas s'opposer à d'autres. Sur ce point, nous avons l'intention de faire reconnaître l'extension aux pères de famille de l'article 511 par voie judiciaire.

Dans ce domaine, l'évolution des mentalités est nécessaire, mais ne doit pas être un préalable aux revendications. Et cette négociation patine avant tout par manque de rapport de forces clairement exprimé sur ce sujet dans les entreprises.

* : Union Française des Industries Pétrolières

OUI, avec la CGT on peut peser, changer la donne.

■ **Société GOODYEAR/DUNLOP** : le tribunal de Nanterre interdit à la direction la mise en œuvre du PSE et la condamne pour refus de respect de la procédure légale.

■ **Société LINPAC** : le tribunal de Tarascon ordonne la suspension du projet patronal et de toute procédure de licenciements.

C'est la démonstration que rien n'est fatal. Résister, s'organiser, agir avec la CGT, c'est la voie qui ouvre des perspectives d'avenir.

Retraites

à 70 ans !

et

quoi encore ?



Certains salariés voudraient travailler plus. C'est déjà au nom de cet argument que le gouvernement tente de casser toutes les règles collectives sur le temps de travail. C'est ainsi qu'il met en place, loi après loi tout un arsenal de possibilités pour les entreprises de déroger au Code du travail, aux Conventions Collectives. L'idéologie du « travailler plus pour gagner plus » a déjà fait de multiples dégâts dont les salariés font les frais !

●Hypocrisie

Aujourd'hui, permettre de faire travailler jusqu'à 70 ans est une nouvelle attaque contre les retraites et les retraités d'aujourd'hui et de demain. Elle vise en fait à poursuivre la mise en cause du régime actuel basé sur la solidarité (l'amendement voté par le Parlement complète les mesures d'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein) et de surcroît méprise la situation du chômage, particulièrement des jeunes.

Le gouvernement qui ne fait qu'appliquer les exigences du patronat et feint d'ignorer l'aggravation actuelle du chômage et des prévisions catastrophiques qui se profilent.

●Mensonge

Pour étayer le vote de l'amendement, le souhait de travailler plus longtemps serait une aspiration largement partagée alors, qu'en fait, selon une en-

quête réalisée en 2006 par les services du Ministère de l'Emploi, seulement 10% des futurs retraités de 54 à 59 ans souhaitent partir après 60 ans !

Déjà la loi Fillon de 2003 avait mis en place une « sur cote » majorant de 3% (désormais 5%) le montant de la pension par année supplémentaire cotisée au-delà de 60 ans. En 2007, seuls 39.000 salariés ont utilisé cette possibilité. Et encore cela n'est-il pas le reflet de la faiblesse criante du niveau des retraites ?

Il faut se rappeler qu'en France 598.500 personnes n'ont d'autres ressources que le « minimum vieillesse » soit 628 euros par mois et que si l'espérance de vie s'est allongée en passant à 75 ans pour les hommes et à 82 ans pour les femmes, l'espérance de vie en bonne santé (sans incapacité ou maladie majeure) plafonne à 64 ans pour les femmes et à 62 ans pour les hommes. Pour bon nombre de salariés, il faudrait travailler malade pendant 5 à 10 ans !

●Autoritarisme

Donner plus de libertés aux salariés, comme prétend le gouvernement est donc plus qu'un mensonge, c'est une véritable imposture. Preuve en est : le texte a été voté en catimini à l'Assemblée Nationale, plusieurs mois après les « négociations sur les retraites ».

Il répond de fait aux exigences du MEDEF : faire travailler les salariés plus longtemps afin de compenser les maigres pensions, pour atteindre de nou-

veaux objectifs de baisse de cotisations sociales et, donc, **baisser encore le soi-disant coût du travail !**

C'est donc une nouvelle revendication du MEDEF qui a été satisfaite, après l'exonération de taxe professionnelle, le versement de milliards d'euros pour les banques et bien sûr le maintien du fameux bouclier fiscal.

Comme l'avait déjà initié Balladur en ce qui concernait le passage à 40 ans de cotisations, au lieu d'allonger indéfiniment, (et pour quoi pas jusqu'à la mort) la période d'activité, la CGT exige que soient intégrées les périodes d'apprentissage, d'études et de recherche d'un premier emploi dans la durée de cotisations afin d'assurer aux salariés des carrières complètes.

Il faut également la reconnaissance de la pénibilité au travail et des astreintes en accordant aux salariés qui en sont victimes des mesures pour permettre des départs anticipés à la retraite.



Le 3 décembre 2008, Organisons le vote CGT.

J-13

Le matériel de vote a commencé à parvenir aux électeurs dans certains départements. Le **vote à l'urne se déroulera le 3 décembre prochain** dans le bureau de vote dont les coordonnées figurent sur chaque carte d'électeur.

Notre rôle de militant est de faire de cette journée un temps fort de mobilisation pour que les salariés puissent exiger par leur bulletin de vote CGT, des réponses de la part du patronat et du gouvernement aux revendications de besoins sociaux.

Organisons une présence syndicale dans chaque entreprise, par atelier, par service pour vérifier que chaque salarié ait la liberté de se rendre dans son bureau de vote sur son temps de travail.

Nous sommes aussi dans un contexte où le patronat, de part la situation dite de « crise » a contraint des salariés à la prise de congés payés, de RTT, de mise en chômage partiel. Nous devons donc organiser le vote des salariés non présents dans l'entreprise ce jour là, comme par exemple en fixant des heures de rendez vous aux urnes, ou pourquoi pas un départ collectif de l'entreprise. Bien sûr, c'est le vote dans l'urne qui doit être une priorité pour la bataille

des idées. Mais pour les salariés qui ne peuvent être présents le 3 décembre, le recours au vote par correspondance est possible. Dans ces cas là, nous devons nous adresser rapidement aux salariés pour les aider dans cette démarche. Nous pouvons organiser des points de rendez vous dans l'entreprise avant le 29 novembre, date limite d'envoi, pour que les salariés remettent aux militants CGT leur vote par correspondance.

Les électeurs inscrits sur les listes électorales à Paris pourront voter par Internet du 19 novembre au 26 novembre 2008.



« C'est bien par le travail de terrain que nous ferons, que nous gagnerons le vote CGT le 3 décembre. »

URGENT !

► Mise à jour des cotisations 2007/2008 et commande du matériel 2009.

Tous les trésoriers des syndicats ont reçu une relance de cotisations accompagnée d'un bon de commande matériel 2009. Nous arrivons à la fin de l'année 2008, alors procédons rapidement aux règlements de toutes les cotisations pour être en situation de remettre les FNI dès début janvier.

Pour rappel, les syndicats n'ayant pas fait de règlements ne recevront pas leur matériel 2009. Ils seront contactés par la direction fédérale pour débattre des problèmes rencontrés dans le cadre de la vie syndicale.

Pour choisir vos vacances en toute confiance !

www.touristravacances.com

Réservations 0890 567 567 (0,15 € la min.)